

Modalités et procédure du remboursement de la double licence Sport Adapté en Pays-de-la-Loire

Le Conseil Régional des Pays de la Loire mène depuis 2004 une politique volontariste en direction des publics handicapés, notamment à travers la Charte Régionale des activités sportives pour les publics handicapés.

A ce titre, via le Comité Régional ou la Ligue de des Pays de la Loire, il rembourse **la part fédérale** de la licence FF..... des sportifs ayant parallèlement souscrit une licence sportive auprès de la Fédération Française du Sport Adapté.

Cette possibilité est également ouverte aux dirigeants et arbitres (selon les disciplines).

Modalités de mise en œuvre :

- 1- Prendre une licence Sport Adapté au sein d'un club affilié à la FFSA.
- 2- Prendre une licence sans avance d'argent auprès d'un club affilié à la FF... (qui peut être le même club en cas de section), en fournissant le présent document et la photocopie de la licence FFSA.
- 3- Le club affilié FF... envoie au Comité Régional ou à la Ligue de le formulaire (voir feuille ci-dessous) rempli, accompagné des documents demandés et sa facture de remboursement de la licence de
- 4- Le Comité Régional ou la Ligue rembourse le club affilié FF..., et expédie au Conseil Régional des Pays de la Loire une demande annuelle de couverture au titre de la convention d'objectifs 2013-2016

Plus d'informations :
Ligue de Sport Adapté des Pays de la Loire
Maison des Sports
44 rue Romain Rolland - 44100 Nantes
06.08.95.65.33

